



Transition
Québec

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	3
1.1 Élaborer un plan de lutte contre les changements climatiques	3
1.2 Adopter de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles et de réduction des déchets	4
1.3 Élaborer une politique de verdissement visant à favoriser les espaces verts, les milieux naturels et la protection de la biodiversité	4
1.4 Bonifier la protection des bassins versants et des milieux humides et hydriques	5
1.5 Élaborer une politique du bâtiment durable	6
1.6 Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques	6
1.7 Élaborer une politique de qualité de l'air	6
1.8 Gérer le passif environnemental et la décontamination	7
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITATION	8
2.1 Favoriser l'accès au logement et la mixité sociale	8
2.2 Favoriser l'agriculture urbaine et l'autonomie alimentaire	9
2.3 Élaborer une politique de densification et de lutte à l'étalement urbain	9
2.4 Bonifier les parcs et les infrastructures de loisirs	10
MOBILITÉ	11
3.1 Améliorer la desserte du territoire, les services de transport en commun et de transport	11
3.2 Favoriser le transport actif et élever la Ville de Québec au statut de capitale cycliste	12
3.3 Améliorer la sécurité routière	13
3.4 Encourager l'autopartage	13
3.5 Électrifier les transports	14
3.6 Réduire la place accordée aux infrastructures routières et autoroutières	14
3.7 Réduire la place accordée aux stationnements	14
3.8 Transitionner vers un service de déneigement moderne	15
CULTURE ET LANGUE	16
4.1 Protéger le patrimoine de la Ville de Québec	16
4.2 Améliorer l'accessibilité aux bibliothèques, aux musées et aux services culturels	17
4.3 Valoriser les arts et spectacles	17
4.4 Protéger la langue française	18
DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE	19
5.1 Indépendance	19

5.2	Entreprendre une démarche de réconciliation avec les peuples autochtones	20
5.3	Améliorer la transparence et l'accès à l'information	20
5.4	Valoriser la vie démocratique locale, la participation publique et la décentralisation	20
	ÉCONOMIE	23
6.1	Moderniser les sources de revenus	23
6.2	Une économie en transition	24
6.3	Des commerces en transition	24
6.4	Activités de loisir	25
	JUSTICE SOCIALE	26
7.1	Favoriser l'inclusivité et la représentation	26
7.2	Offrir un meilleur soutien aux organismes communautaires	26
7.3	Répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance et des travailleur·euse·s du sexe	27
7.4	Améliorer l'accès à la justice	27
7.5	Améliorer l'accessibilité universelle	28
7.6	Immigration	28
7.7	Lutter contre le racisme	28
7.8	Entamer une réforme des services policiers	29
7.9	Droits LGBTQ+	29
7.10	Sensibiliser la population aux droits des animaux	29





1 ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

En tant que parti écologiste, Transition Québec entend faire de la lutte contre les changements climatiques, de la protection de l'environnement et de la réduction de la pollution des priorités. Les mesures proposées dans le présent programme ont notamment pour objectif de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre.

1.1 Élaborer un plan de lutte contre les changements climatiques

- A. Créer un inventaire des GES émis sur le territoire de la Ville de Québec;
- B. Viser la carboneutralité et l'exemplarité environnementale des infrastructures municipales de la Ville de Québec d'ici 2030, notamment en utilisant davantage de mesures d'écofiscalité;
- C. Réduire de 45 % par rapport à 1990 les émissions de GES sur le territoire de la ville de Québec à l'horizon 2030;
- D. Faire un inventaire complet des impacts des gaz à effet de serre (GES) de la ville et de ses fournisseurs (scope 3, ISO 14064) pour aider à mieux cibler les actions de la Ville.
- E. Intégrer progressivement l'éco-conception dans les projets de rénovation urbaine en suivant les normes internationales (ISO 14006).
- F. Intensifier les efforts pour l'implantation du plan Climat des villes "Partenaires dans la protection du climat" et mettre en place des mesures de "surveillance des répercussions et promotion de l'engagement" (Étape 5 du programme).
- G. Mettre en place une politique d'acquisition des biens et services qui supporte les critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) en s'inspirant du guide du gouvernement du Québec, et de la norme ISO 20400.



- H. Élaborer une politique pour encadrer les subventions et programmes de soutien au secteur privé au regard des critères ESG (Environnement Social et Gouvernance) tel que détaillés dans les normes internationales (ISO 20400).

1.2 Adopter de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles et de réduction des déchets

- A. Détourner de l'enfouissement les matières résiduelles dans une vision zéro déchet;
- B. Favoriser le compostage domiciliaire en subventionnant l'achat de composteurs domestiques et communautaires, et accompagner les organismes et les groupements citoyens qui veulent mettre en place des initiatives du genre;
- C. Gérer de façon durable les déchets encombrants en améliorant l'accessibilité des écocentres, notamment mobiles, et des quincailleries vertes, pour les citoyen-ne-s de tous les quartiers;
- D. Élaborer un plan de fermeture de l'incinérateur;
- E. Limiter à terme l'utilisation de l'usine de biométhanisation aux boues (eaux sanitaires) et aux autres résidus organiques non compostables;
- F. Favoriser la réduction des déchets à la source;
- G. Améliorer et rendre obligatoire les infrastructures de recyclage et celles du système de tri, notamment pour les secteurs institutionnel, commercial et industriel;
- H. Faciliter les mesures de réduction de gaspillage alimentaire et vestimentaire incluant l'implantation de frigos partage de proximité.
- I. Interdire les produits de plastique à usage unique sur le territoire de la Ville de Québec.

1.3 Élaborer une politique de verdissement visant à favoriser les espaces verts, les milieux naturels et la protection de la biodiversité

- A. Augmenter la végétalisation des quartiers du centre-ville;
- B. Instaurer un moratoire sur la destruction des milieux naturels;
- C. Accompagner la population, les organismes et les entreprises dans le verdissement des milieux de vie;



- D. Accroître la portion du territoire dédiée aux espaces verts et aux milieux naturels protégés, notamment en encourageant les fiducies foncières à vocation écologique;
- E. Intégrer la création d'espaces de jardinage aux stratégies de verdissement;
- F. Favoriser la régénération naturelle des boisés urbains;
- G. Créer une « liste blanche » de pesticides reconnus comme ayant des conséquences très limitées sur l'environnement et la santé humaine, et interdire tous les pesticides n'en faisant pas partie;
- H. Créer un service visant l'acquisition de terrains mis en vente à des fins de verdissement;
- I. Intégrer les pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales aux stratégies de verdissement;
- J. Proscrire l'abattage d'un arbre, y compris par l'administration municipale, sans avoir préalablement obtenu un permis sauf si l'arbre est un danger immédiat;
- K. Instaurer un quota de canopée minimal pour tous les projets de construction et de requalification;
- L. Bonifier le programme de déminéralisation de la Ville de Québec;
- M. Intégrer la vision 3-30-300 aux politiques de verdissement de la Ville de Québec.

1.4 Bonifier la protection des bassins versants et des milieux humides et hydriques

- A. Assurer le respect du cadre légal et réglementaire de protection des milieux humides et hydriques;
- B. Standardiser les pratiques d'acquisition, d'analyses et de diffusion des données relatives aux bassins versants;
- C. Protéger davantage les prises d'eau potable de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), incluant le lac Beauport;
- D. Créer un code d'éthique et un plan de contingence afin de réglementer l'utilisation du lac Saint-Charles;



- E. Créer des étangs de rétention pour améliorer la gestion des eaux pluviales;
- F. Créer des campagnes d'information visant à faire connaître les enjeux liés à la qualité de l'eau.

1.5 Élaborer une politique du bâtiment durable

- A. Mettre en place des normes écologiques pour la construction de nouveaux bâtiments de tous types;
- B. Mettre en place des incitatifs encourageant la rénovation écologique des bâtiments;
- C. Interdire l'installation de nouveaux systèmes de chauffage au gaz naturel ou au mazout;
- D. Instaurer une taxe sur les piscines privées à leur construction.

1.6 Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques

- A. Agir de façon concertée face à la montée des eaux;
- B. Naturaliser les berges des cours d'eau et créer des zones tampons;
- C. Lutter contre les îlots de chaleur par le verdissement et la déminéralisation;
- D. Adapter les infrastructures municipales à la hausse des précipitations et aux autres événements climatiques extrêmes.

1.7 Élaborer une politique de qualité de l'air

- A. Mettre en place un système transparent et permanent de caractérisation continue de la qualité de l'air des différents secteurs de la ville de Québec;
- B. Protéger les populations des secteurs les plus vulnérables;
- C. Fixer des cibles d'amélioration de la qualité de l'air à atteindre en tenant compte des recommandations en matière de santé publique;
- D. Assurer la bonification des normes de réduction des rejets atmosphériques industriels.



1.8 Gérer le passif environnemental et la décontamination

- A. Mettre en place un fonds de restauration des terrains contaminés financé par les entreprises ayant des activités à risque pour la contamination des terrains.



2 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITATION

La Ville de Québec possède tous les moyens de créer des quartiers où il est possible de vivre agréablement. Dans cette deuxième partie, le programme précise comment Transition Québec entend créer les conditions favorables à l'émergence et au maintien de quartiers paisibles, accessibles, sécuritaires, attrayants et qui favorisent les déplacements actifs et collectifs.

2.1 Favoriser l'accès au logement et la mixité sociale

- A. Éliminer toute possibilité de changement d'affectation d'un logement en hébergement touristique commercial de type Airbnb et renforcer la lutte contre l'hébergement touristique illégal ;
- B. Instaurer une politique ambitieuse en matière de logements sociaux, abordables et familiaux dans tous les nouveaux développements de cinq logements et plus;
- C. Créer un registre des baux résidentiels pour les logements de Québec;
- D. Réclamer un moratoire sur les rénovictions;
- E. Favoriser la création et la pérennité des coopératives et OBNL d'habitation;
- F. Renforcer les réglementations relatives à la salubrité et augmenter les ressources d'inspection;
- G. Favoriser la mixité intergénérationnelle;
- H. Élaborer un plan de revitalisation du Vieux-Québec en favorisant l'accessibilité à des services de proximité conçue pour les citoyen-ne-s, dans l'optique de redynamiser le quartier et y favoriser l'habitabilité;
- I. Instaurer un moratoire sur l'augmentation des prix des loyers des logements se trouvant sur l'axe du futur réseau structurant de transport en commun qui serait au-delà des augmentations usuelles dues au coût de la vie;



- J. Renforcer la norme réglementaire minimale de salubrité pour les logements privés abordables et les logements sociaux, et préciser l'obligation minimale des propriétaires et des promoteurs immobiliers en la matière;
- K. Augmenter le financement de la réserve foncière municipale pour le logement social.

2.2 Favoriser l'agriculture urbaine et l'autonomie alimentaire

- A. Augmenter l'offre d'espaces de jardins communautaires, notamment par la création de droits d'usage sur des terrains privés non résidentiels;
- B. Financer la mission des organismes œuvrant en sécurité alimentaire, en jardinage collectif et en agriculture urbaine;
- C. Favoriser l'implantation des marchés de proximité dans tous les districts de la ville de Québec pour favoriser les circuits courts et valoriser une relation conviviale entre la population et les producteurs locaux;
- D. Créer un bureau de l'agriculture urbaine à la Ville de Québec;
- E. Favoriser la création d'entreprises agricoles sur le territoire de la ville de Québec, notamment en adaptant les règlements de zonage et en établissant un cadre de soutien au démarrage d'entreprises d'agriculture urbaine;
- F. Protéger les terres agricoles existantes.

2.3 Élaborer une politique de densification et de lutte à l'étalement urbain

- A. Geler le périmètre d'urbanisation en aménageant une ceinture verte;
- B. Supprimer la réglementation imposant un nombre minimal de places de stationnement pour les commerces et établir une superficie maximale dédiée au stationnement;
- C. Inscrire la mobilité durable et l'accessibilité universelle comme principes phares de l'aménagement du territoire;
- D. Favoriser la transformation et la valorisation des sites vétustes et abandonnés, incompatibles avec les milieux de vie;
- E. Développer des quartiers écologiques à échelle humaine;



- F. Modifier tous les zonages résidentiels pour toujours permettre un minimum de deux unités par lot.

2.4 Bonifier les parcs et les infrastructures de loisirs

- A. Réaliser des aménagements permettant l'accès aux rivières;
- B. Assurer l'accès gratuit au fleuve pour la population (bassin Louise, baie de Beauport, phase 4 de la promenade Samuel-de-Champlain);
- C. Favoriser la mixité d'usage;
- D. Intégrer l'accès aux toilettes publiques et à l'eau potable en tout temps comme service essentiel;
- E. Aménager les parcs en fonction d'usages quatre saisons;
- F. Pérenniser la permission pour des repas avec alcool dans les parcs;
- G. Rénover ou aménager un parc par arrondissement par année;
- H. Mettre en place une politique de gestion des parcs visant notamment à protéger la biodiversité, à éviter la monoculture du gazon et à encourager le jeu libre;
- I. Aménager au moins une place publique par quartier;
- J. Permettre la consommation de cannabis là où la consommation de tabac et le vapotage sont permis;
- K. Conserver l'accessibilité et la qualité des lieux publics extérieurs toute l'année;
- L. Instaurer l'accès quotidien à des installations sanitaires dans tous les quartiers.



3 MOBILITÉ

La Ville de Québec possède tous les moyens d'aménager son territoire et son système de transport afin de favoriser une mobilité durable. Dans cette troisième partie, le programme précise comment Transition Québec entend faire en sorte que toute la population accède à un mode de transport collectif en 10 minutes et arrive à destination en moins de 45 minutes. L'instauration de ce système de transport en commun est essentielle pour réduire l'empreinte écologique de la Ville de Québec et atténuer les changements climatiques. Le déplacement actif sera dorénavant considéré comme un véritable moyen de transport.

3.1 Améliorer la desserte du territoire, les services de transport en commun et de transport

- A. Instaurer la gratuité du transport en commun, incluant les services ÀVélo, Flexibus et STAC;
- B. Bonifier le réseau structurant en plusieurs phases en améliorant notamment la desserte de Charlesbourg, de Saint-Sauveur, de Lebourgneuf et de Beauport par des moyens lourds;
- C. Bonifier le réseau de voies réservées et favoriser les voies partagées entre vélo et autobus;
- D. Étendre la période dite « de pointe » au Réseau de transport de la capitale (RTC), afin de prolonger les heures de service des voies réservées et express;
- E. Mettre en place de nouveaux stationnements incitatifs adaptés à tous les modes de transport afin de favoriser l'utilisation du transport collectif;
- F. Améliorer la desserte en transport collectif de l'aéroport de Québec;
- G. Bonifier l'accessibilité en transport collectif et actif, ainsi que la flexibilité d'horaire de la desserte et des parcs technologiques et industriels;



- H. Créer une entité de planification ayant pour but de développer la desserte régionale et de favoriser l'interconnexion des services de transport en commun et de mobilité durable;
- I. Promouvoir la construction d'un lien de transport collectif rapide et abordable entre Québec et Montréal;
- J. Promouvoir le développement de services de transports interurbains — en particulier ferroviaires — publics, fréquents et abordables connectant les villes les plus importantes du Québec;
- K. Développer et adapter les infrastructures de transport collectif et actif afin de garantir leur accessibilité universelle.

3.2 Favoriser le transport actif et élever la Ville de Québec au statut de capitale cycliste

- A. Implanter un réseau complet de cyclisme utilitaire pour le territoire de la Ville de Québec, complémentaire au réseau de transport collectif du RTC;
- B. Augmenter le nombre de liens gratuits entre la basse-ville et la haute-ville (ascenseurs, escaliers, dalots à vélo, etc.);
- C. Créer un bureau de la mobilité durable et d'une équipe mobilité terrain afin d'assurer la sécurité et la convivialité du transport actif notamment en portant attention aux entraves au réseau de mobilité active;
- D. Utiliser la marche comme principale unité de déplacement lors de la construction de nouveaux quartiers afin de favoriser l'établissement de milieux de vie à échelle humaine;
- E. Réduire l'emprise de l'automobile pour rendre les rues conviviales et partagées;
- F. Bonifier l'expérience de marche en aménageant plus d'aires de repos;
- G. Installer des trottoirs accessibles et sécuritaires sur l'ensemble du réseau routier municipal;
- H. Créer d'un Réseau Express Vélo de pistes cyclables répondant aux besoins utilitaires des citoyen-ne-s; séparées et protégées de la route; unidirectionnelles ou en site propre; d'une largeur de 2,3 à 3,0 m; et ayant la priorité aux intersections;
- I. Soutenir et développer le service de vélos en libre-service, y compris des vélos électriques;



- J. Rendre le réseau cyclable et les aménagements pour les piétons accessibles toute l'année;
- K. Subventionner l'installation de douches et d'aménagements incitatifs aux transports actifs au sein des entreprises;
- L. Financer des supports à vélo et des bornes de réparation pour les coopératives, les copropriétés, les logements locatifs, etc.;
- M. Ajouter des vélos cargos et des sièges pour enfant au service À Vélo.

3.3 Améliorer la sécurité routière

- A. Instaurer les principes de Vision Zéro visant aucun mort ni blessé grave dans les actions de la Ville de Québec;
- B. Augmenter les aménagements destinés à assurer le respect des limites;
- C. Proscrire le camionnage sur les routes résidentielles.
- D. Acheter exclusivement des camions à nez plats pour les services municipaux;
- E. Lors de la réfection ou de la construction des rues, privilégier autant que possible la mise en place de passages piétons ou d'intersections surélevées;
- F. Interdire de tourner à droite sur un feu rouge lorsque le feu piéton sur tout le territoire de la Ville de Québec;
- G. Intégrer les feux piétons aux cycles des lumières et intégrer une zone tampon entre les cycles.

3.4 Encourager l'autopartage

- A. Modifier le cadre de réglementation afin d'étendre l'offre d'autopartage dans tous les quartiers de la ville de Québec;
- B. Bonifier l'offre d'autopartage de véhicules électriques.
- C. Augmenter les espaces de stationnement pour les véhicules automobiles en libre partage (Communauto), notamment en obligeant les stationnements commerciaux et les développements résidentiels de huit logements et plus à réserver des places pour ce service.



3.5 Électrifier les transports

- A. Moderniser la flotte de véhicules municipaux en électrifiant ceux-ci;
- B. Offrir des bornes publiques de recharge électrique dans les rues de Québec.

3.6 Réduire la place accordée aux infrastructures routières et autoroutières

- A. Imposer un péage aux entrées autoroutières du territoire de la Ville de Québec;
- B. Instaurer un moratoire sur l'agrandissement des réseaux routier et autoroutier;
- C. Réglementer l'accès des véhicules de marchandise lourds au centre-ville;
- D. Imposer un péage aux autocars touristiques pour l'accès au Vieux-Québec;
- E. Transformer les segments d'autoroute à proximité du centre-ville de Québec en boulevards urbains;
- F. Mettre des infrastructures et des aménagements de ralentissement dans toutes les rues de 40 km/h et moins;
- G. Multiplier les projets de rues piétonnes ou partagées, notamment dans les rues commerciales et en créant un processus d'initiative citoyenne pour les rues résidentielles.

3.7 Réduire la place accordée aux stationnements

- A. Mettre à jour la politique de stationnement dans un objectif de promouvoir le transport en commun et le transport actif;
- B. Instaurer un minimum d'espaces de stationnement pour les poussettes et les vélos;
- C. Fixer le prix des vignettes de stationnement de rue proportionnellement à l'empreinte carbone et l'utilisation de l'espace du véhicule;
- D. Ajouter une norme maximale de stationnement de deux places de stationnement par unité de logement;



- E. Mettre des infrastructures pour bloquer les stationnements aux intersections pour le triangle de visibilité et augmenter la sécurité des usagers;
- F. Abolir la norme minimale de stationnement pour les constructions (résidentiels et commerciaux).

3.8 Transitionner vers un service de déneigement moderne

- A. Ramener à l'interne au minimum 50 % des services de déneigement municipaux pour chaque arrondissement;
- B. Dans le cadre de l'électrification des véhicules municipaux, prioriser des modèles de véhicules électriques différents aux véhicules thermiques si les versions équivalentes électriques ne sont pas encore disponibles sur le marché;
- C. Revoir l'ordre du déneigement en priorisant dans l'ordre piétons, cyclistes et transports en commun;
- D. Retirer des trottoirs tous les obstacles à la qualité du déneigement tels que les poteaux d'utilité publique;
- E. Mettre en place un programme de déneigement manuel pour tous les trottoirs et pistes cyclables ne pouvant pas être déneigés mécaniquement;
- F. Mettre en place un programme de rues blanches similaire aux routes blanches, mais à l'échelle locale afin de réduire l'utilisation des déglaçants



4 CULTURE ET LANGUE

La Ville de Québec possède un patrimoine bâti, une histoire et un milieu culturel exceptionnels. Cette section du programme détaille comment Transition Québec entend s'assurer que notre capitale mise toujours sur sa culture et envisage une transition de son industrie touristique afin qu'elle soit plus durable et ne se développe pas au détriment de la qualité de vie et de l'habitat de la population.

4.1 Protéger le patrimoine de la Ville de Québec

- A. Interdire l'affichage publicitaire commercial de type panneaux-réclames en milieu urbain;
- B. Interdire la publicité pour les autos et les énergies fossiles dans la Ville de Québec, et restreindre le nombre d'enseignes des concessionnaires automobiles;
- C. Protéger les bâtiments de cultes ayant une valeur patrimoniale et les transformer en espaces culturels ou communautaires lorsqu'ils ne sont plus utilisés pour leur fonction première;
- D. Implanter une taxe foncière volontaire pour la protection et l'entretien des lieux patrimoniaux;
- E. Instaurer des bureaux de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec dans chaque arrondissement;
- F. Informer et sensibiliser la population aux services offerts par la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec;
- G. Agir à titre de leader dans l'élaboration d'une stratégie gouvernementale de conservation du patrimoine bâti en tant que ville au patrimoine de l'Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO);
- H. Agir à titre de leader pour demander davantage de pouvoirs aux municipalités pour protéger les bâtiments patrimoniaux en cas de négligence et d'abandon;



- I. Augmenter le nombre de bâtiments classés comme sites et monuments patrimoniaux;
- J. Participer davantage aux travaux de restauration et de rénovation du patrimoine bâti;
- K. Rétablir la juste représentation des femmes et des personnes racisées dans la toponymie des lieux.

4.2 Améliorer l'accessibilité aux bibliothèques, aux musées et aux services culturels

- A. Augmenter les heures d'ouverture des bibliothèques et des services culturels;
- B. Mettre fin à la tarification pour tous les emprunts dans les bibliothèques;
- C. Offrir l'accès gratuit aux musées pour les 25 ans et moins et offrir un laissez-passer pour l'ensemble des musées de la Ville de Québec;
- D. Encourager la mise sur pied d'une réserve archéologique et d'un musée archéologique de la Ville de Québec en collaboration avec les populations autochtones;
- E. Assurer l'accessibilité universelle à tous les bâtiments et locaux des bibliothèques.

4.3 Valoriser les arts et spectacles

- A. Favoriser l'ajout et le maintien de petites salles de spectacles et de petits lieux de diffusion culturelle;
- B. Favoriser la création de lieux de production culturelle communs ou subventionnés pour les artistes en voie de professionnalisation;
- C. Encourager la collaboration entre les institutions culturelles et les écoles afin de permettre aux personnes étudiantes d'avoir un parcours d'éducation culturelle;
- D. Améliorer l'accessibilité des espaces publics pour les artistes;
- E. Revoir la gestion des arts de la rue en consultation avec les personnes concernées, en abolissant le tarif du permis et en créant de nouveaux sites de performance.



4.4 Protéger la langue française

- A. Créer un Bureau de la langue française ayant pour mission de promouvoir et de rendre accessible l'apprentissage du français, l'alphabétisation et les arts francophones;
- B. Relancer le réseau des villes françaises et francophones d'Amérique afin d'assurer la promotion du français sur le continent



5 DÉMOCRATIE ET GOUVERNANCE

Transition Québec souhaite améliorer la démocratie municipale avec des mesures favorisant la transparence et l'égalité entre les personnes de tous les genres en améliorant le fonctionnement interne du conseil municipal ainsi que les structures de consultation et de participation citoyenne, et en réduisant les risques de collusion et de corruption.

5.1 Indépendance

- A. Augmenter le financement de la Fête nationale du Québec afin de permettre l'organisation de fêtes dans chaque quartier;
- B. Intégrer à l'administration municipale les territoires et les installations présentement sous le contrôle de la Commission des champs de bataille nationaux et de Parcs Canada;
- C. Reprendre le contrôle du Port de Québec selon le paragraphe 65(1) de la Loi maritime du Canada (L. C. 199, ch. 10);
- D. Empêcher le passage sur le territoire de la Ville de Québec de trains ou d'oléoducs transportant du pétrole ou du gaz destiné à l'exportation internationale;
- E. Promouvoir l'indépendance du Québec dans les actions municipales et appuyer l'ensemble des revendications québécoises envers le gouvernement canadien pour tendre davantage vers un Québec de plus en plus souverain;
- F. Contribuer annuellement à l'organisation d'activités soulignant la Journée nationale des patriotes.



5.2 Entreprendre une démarche de réconciliation avec les peuples autochtones

- A. Nommer un commissaire des affaires autochtones;
- B. Accroître le financement des ressources d'aide et d'hébergement autochtones afin de consolider et orienter l'offre existante de services;
- C. Fournir des fonds suffisants pour la revitalisation des langues autochtones et la création artistique autochtone;
- D. Tenir des consultations significatives, établir des relations respectueuses et obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones avant de lancer des projets ayant une incidence sur ces derniers;
- E. Effectuer une évaluation et établir des sanctions communautaires réalistes qui offriront des solutions de rechange à l'incarcération des délinquants autochtones, fournir un financement suffisant et stable à cet égard et cibler les causes sous-jacentes du comportement délinquant;
- F. Mettre en place une stratégie de communication municipale (services offerts, exposition des défis et obstacles, ressources, etc.) à l'intention des Autochtones vivant ou transitant par la Ville de Québec;
- G. Changer certains noms de lieux dans une perspective décoloniale de la toponymie du territoire de la Ville de Québec.

5.3 Améliorer la transparence et l'accès à l'information

- A. Mettre en place des règles de fonctionnement interne du conseil municipal qui favorisent la transparence auprès de la population;
- B. Améliorer l'accessibilité de l'information concernant les décisions du conseil municipal de la Ville de Québec;
- C. Mettre en place un bureau des consultations publiques de la Ville de Québec, indépendant de la direction générale du conseil municipal, afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre des mesures favorisant la participation effective du public aux décisions.

5.4 Valoriser la vie démocratique locale, la participation publique et la décentralisation

- A. Revoir le mode de scrutin des districts afin d'y insérer une composante de proportionnalité;



- B. Adopter le mode de scrutin préférentiel par vote alternatif pour la mairie. Conseils d'arrondissement :
- i. créer des mairies d'arrondissement,
 - ii. décentraliser certains pouvoirs vers les conseils d'arrondissement, notamment en matière d'aménagement du territoire;
- C. Conseils de quartier :
- i. favoriser l'implantation de conseils de quartier dans tous les quartiers;
 - ii. augmenter le budget annuel dédié aux conseils de quartier et assurer un soutien administratif complet de la part de l'administration municipale,;
 - iii. renforcer leur rôle dans les décisions relatives à l'aménagement du territoire;
- D. Vie citoyenne :
- i. Implanter un budget participatif pour chaque quartier. Ces budgets pourront servir à des projets d'infrastructure, de culture et d'innovation sociale. Ces projets seront décidés par les conseils de quartier après consultation des citoyens. Ces projets seront gérés par la ville et encadrés par les dispositions du plan d'urbanisme et les autres politiques de la ville. Le montant total des budgets participatifs représentera un pour-cent (1%) du budget d'investissement annuel de la ville et sera révisé à la hausse chaque année. Les budgets participatifs ne sont pas une augmentation du budget d'investissement de la ville mais une redistribution de un pour-cent de celui-ci;
 - ii. rétablir les référendums d'initiative populaire pour permettre à la population de bonifier ou de bloquer certains projets,
 - iii. implanter une plateforme de démocratie numérique pour permettre une démocratie participative incluant des pétitions, des référendums ou des ateliers;
 - iv. favoriser et supporter la gestion collective des biens communs.
- E. Parité :



- i. mettre en place les conditions nécessaires à la pleine implication de la population dans toute sa diversité dans les instances démocratiques municipales et assurer la parité au conseil municipal;
 - ii. créer un comité exécutif paritaire, et ce, particulièrement pour les portefeuilles les plus importants,
 - iii. s'assurer que le mode de scrutin revu contienne une composante de parité;
- F. Élaborer un programme de subvention dédié à aux médias locaux afin d'améliorer la couverture médiatique des débats entourant les enjeux de quartier sur le territoire de la ville de Québec;
- G. Rapatrier à l'échelle municipale la gestion de certains services publics locaux de compétence provinciale, notamment les centres de la petite enfance (CPE), les écoles primaires et secondaires, et les centres locaux de santé communautaire (CLSC). Le financement de ces services serait assuré par des subventions annuelles inconditionnelles du gouvernement québécois.



6 ÉCONOMIE

Transition Québec mettra en œuvre un nouveau régime fiscal destiné à accroître substantiellement les revenus autonomes de la municipalité. Il s'appliquera dans une logique de progressivité en matière de taxation et d'écofiscalité. Ainsi, de nouvelles sources de revenus diminueront la dépendance de la ville de Québec à la taxation foncière. Globalement, la réforme permettra une baisse de la taxation des petits commerces de proximité et des résidences situées en zone densifiée.

6.1 Moderniser les sources de revenus

- A. Favoriser l'intégration de points d'impôt sur le revenu et de taxe de vente comme sources de financement pour les municipalités du Québec;
- B. Instaurer une taxe majorée sur les immeubles et les terrains inoccupés en fonction de la durée de l'inoccupation;
- C. Revoir la taxation foncière afin que celle-ci prenne en compte la superficie des immeubles taxés en vue de réduire la charge fiscale des commerces de proximité;
- D. Taxer la superficie des stationnements ou des espaces bétonnés des commerces de grande surface afin de favoriser leur requalification;
- E. Revoir la taxation résidentielle afin qu'elle prenne en compte la superficie au sol dans le but de favoriser la densification;
- F. Internaliser les coûts sociaux et environnementaux des déplacements dans le prix de l'essence;
- G. Imposer un régime fiscal équitable sur le revenu des entreprises de type Uber et AirBNB;
- H. Mettre en place une taxe au développement visant à capter une partie de l'accroissement de la valeur foncière dans les secteurs nouvellement desservis par de grands projets de transport ou d'infrastructures majeures (parcs, écoquartiers, etc.). Les recettes issues de cette taxe seront dédiées à assurer l'accès à des



logements abordables dans ces secteurs dans une perspective de mixité sociale;

- I. Adopter une politique d'économie locale, solidaire et circulaire;
- J. Mettre en place des avantages fiscaux aux épiceries zéro déchet reflétant leur faible apport aux coûts de gestion des matières résiduelles de la ville.

6.2 Une économie en transition

- A. Créer un bureau chargé de favoriser la création d'incubateurs d'entreprises dans certains secteurs industriels stratégiques ou en transition;
- B. Adopter une politique d'achat municipal favorisant les entreprises domiciliées sur le territoire de Québec, l'économie sociale et les produits à faible impact environnemental;
- C. Favoriser la création de rues commerciales à échelle humaine dans l'ensemble des quartiers de la ville de Québec et veiller à leur dynamisme;
- D. Favoriser le réseautage entre entreprises permettant le déploiement de circuits courts pour les biens de consommation (production - transformation - consommation);
- E. Favoriser la création d'un pôle économique dédié aux produits de seconde main ou recyclés et lutter contre l'obsolescence programmée;
- F. Réaliser une étude de faisabilité sur le lancement d'un service municipal de distribution d'internet haute vitesse à faible coût sur le territoire de la ville de Québec;
- G. Encourager la mise en place d'entreprises basées sur l'utilisation de vélos cargos à assistance électrique en lieu et place des fourgonnettes à essence. Ex. : plombier à vélo, livraisons diverses, réparations diverses, entretien ménager, etc.

6.3 Des commerces en transition

- A. Autoriser et encourager le prolongement extérieur des commerces en saison estivale;
- B. Transformer les actuelles sociétés de développement commercial afin d'en faire de réels acteurs de transition économique, de mobilisation et de vitalité des artères commerciales;



- C. Diversifier les organes décisionnels des sociétés de développement commercial afin d'en faire des instances représentatives du milieu, au-delà du rôle commercial;
- D. Renforcer les aspects de développement culturel, de verdissement, de services de proximité et de commerce local ainsi que d'animation de rues commerciales;
- E. Renforcer l'indépendance des sociétés de développement commercial par un soutien financier et structurel accru, notamment en augmentant la subvention à la mission;
- F. Revoir la subvention de parcomètres afin de favoriser des sources de revenus indépendantes de l'auto-solo;
- G. Inclure les propriétaires immobiliers comme membres cotisables des sociétés de développement commercial;
- H. Inclure les sociétés de développement commercial dans les décisions relatives à l'aménagement du territoire;
- I. Modifier le nom des sociétés de développement commercial afin d'en refléter leur nouvelle vocation sociale et écologique;
- J. Élaborer un programme de subvention pour l'implantation de fonctionnement zéro déchet dans les commerces.

6.4 Activités de loisir

- A. Réduire la tarification des activités de loisirs;
- B. Instaurer l'accès aux piscines publiques dans les services essentiels de proximité de la ville;
- C. Tendre vers la gratuité de toutes les activités de loisirs en priorisant la clientèle à faible revenu



7 JUSTICE SOCIALE

Transition Québec entend lutter contre toutes formes de discrimination et travailler à faire de la Ville de Québec un espace inclusif pour tous et toutes. Cette section du programme aborde plus en détail la manière dont cette vision s'applique notamment dans les services communautaires et les politiques sociales.

7.1 Favoriser l'inclusivité et la représentation

- A. Reconnaître l'importance du féminisme et de la lutte au patriarcat pour l'atteinte d'une société plus juste;
- B. Réviser les politiques et programmes publics ayant une répercussion sur la qualité de vie et l'inclusion des citoyen·ne·s dans le but de reconnaître les systèmes d'oppression et d'exclusion créant les inégalités sociales et d'y agir;
- C. Intégrer l'analyse différenciée par les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) dans la mise en place de tout nouveau projet ou nouvelle politique;
- D. Inclure l'objectif de mixité sociale dans l'octroi des permis de construction municipaux pour le secteur résidentiel;
- E. Donner droit de vote aux résidents permanents;
- F. Autoriser le changement d'adresse la journée même du vote.

7.2 Offrir un meilleur soutien aux organismes communautaires

- A. Augmenter le budget et prioriser un mode de financement à la réalisation de la mission des organismes communautaires dans le but de faciliter l'accès aux services spécialisés;
- B. Favoriser et soutenir la création de nouveaux organismes communautaires;



- C. Favoriser l'implantation de sites de consommation supervisée dans les secteurs où il y a un besoin;
- D. Augmenter le budget dédié à l'application de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de la Ville de Québec;
- E. Revendiquer des gouvernements du Canada et du Québec des investissements dans le soutien aux organismes communautaires sur le territoire;
- F. Renforcer les réseaux d'aide locaux en maximisant l'expertise des organismes communautaires.

7.3 Répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance et des travailleur·euse·s du sexe

- A. Instaurer une exemption de contravention de toute réglementation ayant pour conséquence d'augmenter la marginalisation et la criminalisation des personnes en situation d'itinérance et des travailleur·euse·s du sexe;
- B. Mettre sur pied une table de concertation pour créer d'autres politiques ou programmes sur la santé et la sécurité des travailleur·euse·s du sexe;
- C. Bonifier le financement aux organismes offrant de l'hébergement aux personnes en itinérance;
- D. Décriminaliser l'installation de campements temporaires dans un lieu par arrondissement.

7.4 Améliorer l'accès à la justice

- A. Renforcer les programmes de déjudiciarisation des personnes en situation d'itinérance à la cour municipale;
- B. Offrir de la formation sur l'itinérance au personnel de la Ville et paramunicipaux qui travaillent auprès des personnes en situation d'itinérance;
- C. Réfléchir à la modulation des amendes en fonction du revenu;
- D. Instituer des drop-in centers;
- E. Augmenter le nombre de cliniques communautaires de santé.



7.5 Améliorer l'accessibilité universelle

- A. Adapter les lieux publics et privés pour les personnes en situation de handicap physique ou sensoriel;
- B. Adopter une politique prévoyant que tous les espaces publics de la ville de Québec soient adaptés afin de supprimer les obstacles produisant des handicaps.

7.6 Immigration

- A. Fixer un objectif d'augmentation du nombre de personnes immigrantes s'installant dans la Ville de Québec;
- B. Créer un bureau d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants;
- C. Créer et soutenir les événements valorisant les communautés immigrantes de Québec;
- D. Élaborer des communications visant à faire connaître l'apport de l'immigration et du rapprochement interculturel;
- E. Offrir aux fonctionnaires et élu·e·s de la Ville de Québec une formation sur la diversité culturelle;
- F. Soutenir et accompagner les nouveaux arrivants désirant se lancer en entrepreneuriat.

7.7 Lutter contre le racisme

- A. Reconnaître le racisme systémique;
- B. Documenter le profilage racial et social à l'aide de méthodes quantitatives s'inspirant du travail fait à Montréal et à Repentigny, et mettre en place un plan de lutte contre le profilage racial et social;
- C. Nommer un commissaire à la lutte contre le racisme;
- D. Créer une table de concertation municipale sur le racisme systémique;
- E. Lutter contre le racisme et toutes les formes de discrimination par l'éducation et des campagnes de sensibilisation;
- F. Offrir aux fonctionnaires et élu·e·s de la Ville de Québec une formation sur la lutte contre le racisme et les formes de discrimination;



- G. Favoriser la promotion et l'utilisation de langues autochtones lors d'événements culturels.

7.8 Entamer une réforme des services policiers

- A. Retirer le port d'armes à feu aux patrouilles régulières et mettre fin à la militarisation de la police;
- B. Utiliser une portion du financement alloué au service de police de la Ville de Québec afin de créer une équipe municipale d'intervention communautaire indépendante ayant pour but d'intervenir dans les situations liées notamment à la santé mentale, à la toxicomanie et au travail du sexe;
- C. Organiser une consultation à grande échelle auprès des groupes communautaires et des populations préoccupées par le futur de la police à Québec;
- D. Élaborer un plan d'action pour faire cesser le profilage social et racial fait par le service de police;
- E. Augmenter l'effort et les ressources travaillant à la lutte contre les crimes organisés et économiques;
- F. Créer une commission civile et communautaire de supervision des services policiers basée sur le modèle de la Civilian Police Commission d'Oakland et de Seattle.

7.9 Droits LGBTQ+

- A. Reconnaître les injustices et la discrimination liées aux genres et aux orientations sexuelles;
- B. Implanter des toilettes non genrées dans les bâtiments de la Ville et assurer leur présence dans les nouvelles constructions;
- C. Augmenter le financement des organismes communautaires œuvrant avec la communauté LGBTQ+.

7.10 Sensibiliser la population aux droits des animaux

- A. Mettre en place un comité de réflexion qui se penchera sur la condition et le bien-être des animaux;
- B. Lutter contre la surpopulation animale, notamment en offrant un soutien à la stérilisation des animaux de compagnie;



- C. S'assurer que la nourriture servie lors des événements de la Ville de Québec ne soit pas d'origine animale.